

Press Review | Spring 2010

Al Akhawayn University

Department of Development and Communication

[EEC Activities, April 2010]

This document includes some press articles published so far on the EEC activities held at Al Akhawayn University in April 2010.

Ce document inclut quelques articles de presse publiés sur les activités du EEC, organisées à l'Université Al Akhawayn en avril 2010.

23 lauréats ont reçu une formation en management public : Des fonctionnaires de l'Intérieur sur les bancs d'Al Akhawayn

23 lauréats ont reçu une formation en management public : Des fonctionnaires de l'Intérieur sur les bancs d'Al Akhawayn



L'Executive éducation center (EEC) de l'Université Al Akhawayn a organisé récemment une cérémonie de remise de certificats au profit de 23 fonctionnaires du ministère de l'Intérieur. Les participants ont bénéficié d'une formation continue en management public depuis avril 2009 et ont participé à une première opération de Team Building et Projet de fin d'études. Huit projets ont été soutenus devant des jurys avant la remise de certificats. Cette première initiative est le fruit d'une convention-cadre signée en 2004 entre le ministère de l'Intérieur et l'Université Al Akhawayn. L'objectif est la mise en œuvre d'un programme de formation en management public et autour de

métiers spécifiques pour la modernisation de la gestion et l'introduction des NTIC au niveau des différentes structures relevant du ministère de l'Intérieur, ainsi que l'accroissement de la performance et l'efficacité des managers et des cadres dans la gestion des affaires publiques.

Comme le veut la tradition, le président de l'Université Al Akhawayn, Dr. Driss Ouauicha, a prononcé une allocution, suivie de celle de l'invité d'honneur, Noureddine Boutayeb, secrétaire général du ministère de l'Intérieur, dans laquelle il a souligné les éléments de la réussite professionnelle de cette initiative. «C'est le seul programme de formation qui regroupe, au sein d'un même séminaire, des fonctionnaires représentant pratiquement toutes les structures relevant du ministère de l'Intérieur, centrales et territoriales, favorisant ainsi la cohésion, l'échange de l'expérience et des bonnes pratiques ainsi que le réseautage». «Il couvre plusieurs programmes de formation allant tous dans le sens de la modernisation des structures du ministère de l'Intérieur, ainsi que l'introduction des technologies de l'information et de la communication».

Najat Zarrouk, directrice de la formation des cadres administratifs et techniques du ministère de l'Intérieur, et Ahmed Ibnou El Khayat, directeur du EEC, ont également prononcé des allocutions sur le sujet.

Lors d'une interview accordée au journal étudiant de l'Université Al Akhawayn, Avant-Garde, Mme Zarrouk a déclaré que le programme de formation continue offert par le EEC est excellent et «permet aux bénéficiaires d'aller aux Etats-Unis sans visa », se référant ainsi à la ressemblance de la vie au campus et la qualité des programmes académiques de l'Université Al Akhawayn à ceux offerts aux Etats-Unis. Elle a ajouté que les participants ont beaucoup bénéficié de cette formation ayant pour objectif de faciliter la communication entre les différents départements du ministère de l'Intérieur, améliorer le développement des ressources humaines, et accroître les possibilités de réseautage. En effet, le succès du partenariat entre l'Université Al Akhawayn et le ministère de l'Intérieur marque la première expérience du ministère d'externaliser la formation de ses fonctionnaires et d'améliorer ainsi leur efficacité et performance en administration et management public. Selon Mme Zarrouk, grâce au programme de formation continue offert par le EEC, le ministère a eu, pour la première fois dans l'histoire des programmes de formation continue, l'opportunité d'évaluer la formation et d'offrir la possibilité aux bénéficiaires de défendre leur projet de fin d'études devant un jury. Les participants sont, en effet, très contents et ont beaucoup appris. «S'ils pouvaient rester à l'Université, ils n'hésiteraient pas», ajouta Mme Zarrouk.

Elle a souligné aussi que le ministère de l'Intérieur est fier du partenariat avec l'Université Al Akhawayn et que la qualité des études à l'Université est exceptionnelle. «Les étudiants ont ici un cadre inégalé», déclare-t-elle, en ajoutant qu'il permet d'investir dans le capital humain et d'en tirer de meilleur.

Lundi 5 Avril 2010

Mohammed Drihem

http://www.libe.ma/23-laureats-ont-reçu-une-formation-en-management-public-Des-fonctionnaires-de-l-Intérieur-sur-les-bancs-d-Al-Akhawayn_a10200.html

Amcham**La propriété industrielle passée au crible**

La Chambre américaine du Maroc (Amcham) conforte son partenariat de référence avec l'OMPIC, focalisant cette fois sur le dispositif légal.

Publié le : 20.04.2010 | 14h57

Les nouvelles mesures de la loi 31-05 relative à la protection de la propriété industrielle ont été mises en exergue récemment à Casablanca, lors d'une table ronde organisée par la Chambre de Commerce américaine au Maroc (AmCham) et l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique à Rabat, en partenariat avec l'Executive Education Center (EEC) de l'Université Al Akhawayn.

Kaplan de la partie

Dans une allocution ouvrant les travaux de cette table ronde, Samuel Kaplan, ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique au Maroc, a d'emblée souligné l'importance de la mise en place au Maroc de cette nouvelle législation destinée à protéger la propriété industrielle qui englobe non seulement l'industrie, le commerce et les services, mais également les marques de fabrique, les brevets d'invention, les appellations d'origine, ainsi que la répression de la concurrence déloyale. A son tour, Nafissa Belcaïd, représentante de l'Office marocain de la propriété industrielle et commerciale (OMPIC), a indiqué que la loi 31-05, mise en application le 20 février 2006, a permis le renforcement de la protection des droits liés aux titres de propriété industrielle et commerciale dans le pays.

L'OMPIC, a-t-elle ajouté, qui se propose d'agir pour faciliter l'application de la législation, notamment par la simplification des procédures, participe également à une meilleure protection des entreprises nationales, à travers la mise en place d'un comité national anti-contrefaçon. Actuellement, l'OMPIC s'est fixé pour objectifs d'encourager l'innovation et l'enregistrement de brevets d'invention au Maroc et de sensibiliser les acteurs économiques à l'importance de la veille technologique à travers la diffusion de l'information technique des brevets, a-t-elle poursuivi, indiquant qu'un nouveau système des brevets au Maroc est en cours de préparation.

Action en justice

Prenant part à cette table ronde, le substitut du procureur du Roi à la direction des Affaires pénales et de grâce, Hicham El Balaoui, a axé son intervention sur l'action en justice en matière de contrefaçon qui représente environ 7 % de l'ensemble des activités du commerce et fait perdre à l'économie nationale presque 3 milliards de dhs.

El Balaoui a, par la même occasion, énuméré les sanctions définies par la loi contre les contrefaçeurs qui peuvent aller d'un emprisonnement de deux à six mois et d'une amende de 50.000 à 500.000 dirhams ou de l'une de ces deux peines seulement, ainsi que d'autres peines prévues dans les articles 226, 227, 228, 230 de la loi 31-05.

Guide sur les marques

La coopération américaine avec l'OMPIC ne date pas d'aujourd'hui. Le Programme «Amélioration du climat des affaires au Maroc» de l'USAID a collaboré avec l'OMPIC pour élaborer un guide pratique sur les marques.

Ce guide couvre les aspects théorique et pratique de la loi sur la protection de la propriété industrielle, notamment les dispositions concernant les marques, en espérant qu'il constituera l'outil de référence pour les utilisateurs du système. L'objectif est d'assurer les entreprises marocaines et tous les investisseurs qu'ils bénéficient d'une totale protection des droits qui leur sont accordés par le nouveau cadre juridique.

ACTA sort du «noir» à Wellington

Un huitième round de négociations s'est déroulé autour du contesté traité anti-contrefaçon (Acta), du 12 au 16 avril. L'UE, les Etats-Unis, le Japon, le Canada, la Nouvelle-Zélande, l'Australie, Singapour, la Corée du Sud, le Maroc, le Mexique et la Suisse se sont réunis autour de la table de négociations à Wellington, N-Z. Au programme de ces 5 jours ont été abordés, dans l'ordre, la question des douanes, le chapitre relatif à Internet, les sanctions pénales pour contrefaçon, les sanctions civiles, et enfin la question de la transparence des négociations. Après que Bruxelles ait réclamé la publication des textes et que plusieurs membres étaient favorables à cette transparence sur les discussions, il a été décidé qu'un brouillon du texte soit dévoilé officiellement le 21 avril, mais pas intégralement, annonce la CE. Un progrès partiel en faveur de plus de transparence puisque les positions des différents Etats restent confidentielles. Le texte prendra donc en compte les dernières avancées validées. Pour autant, certains éléments ne figureront pas dans le document. Sur son site, la CE indique en effet que le brouillon rendu public ne mentionnera pas les positions respectives des différents Etats négociateurs. Ces derniers ont souhaité maintenir la confidentialité sur ce point. Une transparence encadrée en clair.

Afin d'apaiser les esprits, on précise dès à présent que l'ACTA ne se traduira pas par la fouille des appareils électroniques par les agents des douanes afin d'identifier des fichiers piratés. De même, l'ACTA n'entendrait pas imposer aux gouvernements signataires la mise en place d'un système de type riposte gradué, tel que celui instauré par le gouvernement français, et plus récemment par le R-U. Enfin, le contenu de l'ACTA n'est toutefois pas encore finalisé. Une prochaine réunion de négociation est d'ores et déjà prévue. Elle se tiendra en juin, en Suisse.

Repères**Biens de transit**

- ↳ L'article 2.6 d'un document de travail d'ACTA (filtrée le mois passé) exige que chaque pays prévoie une procédure par laquelle des détenteurs de droits pourront s'opposer à la sortie de douane de tout bien qu'ils suspectent de violer leurs DPI. Les exemples donnés relèvent de la marque déposée, marque similaire portant à confusion, logiciel piraté, etc. Une note signale que le texte s'étend à tout bien sous copyright ayant été copié sans l'accord des ayants droit. Maroc, Etats-Unis et Nouvelle-Zélande insistent ici à leur tour sur le fait que ces procédures devront s'appliquer aux biens en transit.

Par Réda Bennis | LE MATIN

<http://www.lematin.ma/Actualite/Journal/Article.asp?idr=113&id=131850>